

93307622

OBJET : Information faisant état de l'apparition d'un objet volant non identifié (O.V.N.I.)

NOUS SOUSSIGNÉ(S) T. , D. Adjudant Commandant La Brigade de Gendarmerie de ,

VU L'(ES) ARTICLE(S) / / / /

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR

vingt six Novembre mil neuf cent quatre vingt douze, il est porté à notre connaissance que Monsieur Pⁱ, demeurant à , a été le témoin de l'apparition d'un objet volant non identifié.

Contacté téléphoniquement à son domicile, l'intéressé est disposé à faire un témoignage sur ce qu'il a observé.

E N Q U E T E

Monsieur Pⁱ était accompagné de son épouse lors de la constatation des faits. C'était le 21 Novembre 1992.

Du témoignage de Mme P, il ressort :

-heure et lieu de la constatation des faits: vers 18H30, autoroute reliant à . Le couple circulait en direction de . Phénomène observé à environ 800 mètres du centre commercial .

-forme et caractéristiques de l'objet aperçu: lumière verte, très lumineuse, permanente, contours circulaires.

-conditions d'évolution du phénomène: se déplaçait à grande vitesse de gauche à droite par rapport au sens de marche du véhicule des témoins. Cette lumière faisait un angle d'environ de 15 ° avec l'horizon.

-conditions d'observation: nuit, ciel vraisemblablement couvert en l'absence d'étoiles.

L'aéroport international du ne se trouve pas très éloigné du lieu de la constatation de ce phénomène. Le témoin est malgré tout persuadé que cette lumière verte qui se déplaçait à grande vitesse ne peut être rattachée à un avion ou autre aéronef. Par ailleurs Mme Pⁱ n'a perçu aucun bruit particulier.

Le Lieutenant-Colonel
Officier Adjoint

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLOTURE

LE

25/12/1992.

DESTINATAIRES

 01

Monsieur le PREFET

 01

Monsieur le Procureur de la République

 02

Monsieur le Ministre de la Défense,

 4Direction Générale de
AUX ARCHIVES
Défense-opérations.

DESTINATAIRES (suite).

— - GENERAL, Commandant supérieur des forces armées

93307622

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour vingt six novembre mil neuf cent quatre vingt douze à quinze heures trente

nous soussigné(s) T D , Adjudant, Officier de Police Judiciaire,

vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

C M épouse P , 51 ans, sans profession,

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

féminin,

F

FILIATION

DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

-- Comparait devant nous la personne dénommée ci-dessus, qui entendue séparément nous déclare à 15 heures 30 :

-- Je tiens à ponter à votre connaissance et à toutes fins utiles, le phénomène dont j'ai été témoin.

-- Le Samedi 21 Novembre 1992, vers 18 heures 30, je me trouvais passagère à bord du véhicule conduit par mon mari. Nous circulions sur l'autoroute qui relie au , en direction de , à hauteur de la zone industrielle de , à environ 800 mètres du centre commercial " " , j'ai vu en face de moi une lumière verte, très lumineuse, permanente, qui s' est déplacée de notre gauche vers notre droite à une vitesse très rapide. Cette lumière faisait un angle d'environ 15 degré avec l'horizon. Arrivée à notre droite, cette lumière a disparu. Elle a conservé une trajectoire très rectiligne. Cette lumière verte était très grosse, je l'ai vue avec des contours circulaires d'une dimension que je ne puis évaluer. Cette lumière ne pouvait être, étant donné sa taille, ni un avion, ni un hélicoptère compte tenu de sa rapidité. Je n'ai pas entendu de bruit particulier. Il faisait nuit noir. Je n'ai pas vu d'autres étoiles, je pense que le ciel était couvert.

-- C'est la première fois que je suis témoin d'un tel phénomène.

-- Le 26 Novembre 1992 à 16 heures 00.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

-- La personne entendue. L'O.P.J.

